



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 149

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Vendredi 22 Novembre 2024

RESUME CM DU 13 Novembre 2024 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Participation de la commune à la SPL (Société Publique Locale) Dinan Cap Fréhel Tourisme : M. le Maire expose au CM que la compétence tourisme est détenue entre Dinan Agglomération et les communes. Depuis 2017, l'EPCI exerce cette compétence via l'office de tourisme communautaire. Ce mode de fonctionnement n'est plus adapté et le choix s'est porté sur la création d'une SPL. Cette société aura un capital de 450 000 € (900 actions de 500 €) et sera gouvernée par 13 administrateurs. Après délibération, le CM approuve la souscription à la SPL Dinan Cap Fréhel à hauteur de 1 action, désigne Mme PACÉ comme représentante et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Rénovation Eclairage Public 2 foyers Pollution Lumineuse « programmation Fonds Verts » : M. le Maire présente au CM l'étude réalisée par le SDE 22 concernant le projet de la rénovation de 2 foyers au lotissement du « Vieux Chêne » pour un montant estimatif de 2 073 € TTC (+ 8% de frais de maîtrise d'ingénierie). Après délibération, le CM approuve ce projet. Notre commune percevra une subvention d'équipement d'un montant de 928,00 € (+ 8% de maîtrise d'ingénierie).

Devis ADAC : Aménagement entrées Bourg RD 19 et divers travaux signalisation : M. le Maire rappelle au CM le projet d'aménagement sécurité à l'entrée du bourg sur la RD 19 « rue de Saint-Méen-Le-Grand » et divers travaux de signalisation ; fait part des contacts qu'il a eu avec l'ADAC et présente un devis de prestation Etudes Techniques pour un montant de 2 340 € HT. Après délibération, le CM valide le devis de l'ADAC et autorise M. le Maire à le signer.

Devis travaux réfection chemin : M. PRIE, Adjoint à la voirie, fait part au CM des travaux à effectuer sur le chemin de La ville Josse au Questay et présente un devis des Ets LESSARD de 19 517 € HT. Après délibération, le CM décide d'effectuer les travaux et autorise M. le Maire à signer le devis.

Vente parcelle boisée : F 416 - Droit de préférence : M. le Maire porte à la connaissance du CM un courrier de l'étude notariale de MONTAUBAN de BRETAGNE au sujet de la vente d'une parcelle boisée sur Plumaugat : F 416 d'une surface de 1ha 84a 05ca dit « le bois liar » (secteur Iffetz) et qui interroge la commune pour savoir si elle souhaite exercer son droit de préférence. Après délibération, le CM renonce à son droit de préférence sur ladite parcelle.

Forêt ETOS : Proposition de coupe de bois 2025 : M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'ONF relatif aux coupes de bois sur la forêt communale. Après délibération, le CM

autorise les coupes de bois sur la parcelle 3 U pour un volume prévisionnel de 200 m³.

Forêt ETOS : prix vente bois : M. le Maire expose au CM que des coupes de bois seront réalisées durant l'hiver sur les plantations de l'ETOS et que le CM doit fixer un prix de vente du bois. Après délibération, le CM fixe le prix de vente à 16 € TTC le stère.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : inscription chemins : M. le Maire soumet au CM le courrier de M. le Président du Conseil Départemental demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés. Après délibération, le CM émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant sur le plan annexé :

- Circuit du bois de la Rabasse (pédestre)
- Circuit de la Rance (pédestre)
- Boucle Plumaugat Plebs Maelcat (équestre)

Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ; identification de zones sur la commune : M. Le Maire rappelle au CM la loi du 10 mars 2023 qui vise à accélérer le développement des Energies Renouvelables (EnR) et qu'il est demandé aux communes de définir les zones où les projets EnR pourraient s'implanter. La Commune a déjà retenu 2 projets : Centrale Photovoltaïque sur la toiture de la halle sportive et Solaires Ombrières sur le parking de la place de la forge.

Pour les projets :

- > Réseau de chaleur : il n'y a pas de potentiel,
- > Méthanisation : la commune n'est pas défavorable à un projet étudié par les agriculteurs,
- > Eolien : le secteur est déjà bien doté en éoliennes et les caractéristiques environnementales de notre commune ne sont pas forcément adaptés à ce type projet.

Révision des loyers des bureaux place du commerce : Le CM propose de réviser les loyers des bureaux en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires. Après délibération, le CM fixe les loyers à 105 € / mois pour le bureau n°3 occupé par le peintre et à 45 € / mois pour le bureau n°5 occupé par la couturière à compter du 1^{er} janvier 2025.

PELE – MELE :

1 – Chemins de randonnée : l'association « Plumaugat Patrimoine » se mobilise pour identifier et entretenir plusieurs kilomètres de chemins pour les randonneurs. Nous invitons les usagers et riverains à respecter la signalétique apposée pour le balisage. Toute détérioration identifiée pourra faire l'objet de poursuites.

2 – Nuisances sonores : ERRATUM : Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

3 – Vous êtes intéressé par la participation à la création d'une chorale à Plumaugat : Contacter Olivia CRESPEL (olivieaboutard@orange.fr et 06 78 86 36 89).

4 – Collecte de la Banque Alimentaire : vous pouvez contribuer à cette collecte les 22, 23 et 24 novembre chez votre commerçante MELI MELO

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00

Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher :

Mercredi 18 déc. de 15H00 à 16H30 : NOËL à la MEDIATHEQUE

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mercredi chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en novembre et décembre :

Dimanche 24 nov. à 12h00 : Repas Hospitalité diocésaine

Samedi 30 nov. : Téléthon ; lavage des véhicules le matin à la caserne des pompiers ; passage de la balade des véhicules anciens à 12h50.

Samedi 30 nov. à 20h00 : Buffet du festival des battages

Mardi 3 décembre : Bûche de Noël du Club du bon Accueil

Dimanche 8 déc. : Marché de Noël de l'école et participation au Téléthon

Samedi 14 déc. : Fest-Noz de La Nicolail'

Dans le Canton :

Lundi 25 nov. de 14H15 à 18H45 : collecte du sang à la salle des fêtes de Broons

Samedi 30 nov. à 14h30 à la salle des fêtes de Caulnes :

Conférence « Une prothèse pour Compostelle »

Samedi 7 déc. à 20h30 à l'amphithéâtre du lycée agricole de Caulnes : **Concert de Rance Musik** et la batterie fanfare de Belle-Île-en Mer

Dimanche 15 déc. à 15h00 à l'Eglise de Broons : **Concert de Noël** par les Cœurs d'Arabesques et « A Travers Champs » de Ploërmel

Jeudi 19 déc. à 20h30 à l'Eglise de Caulnes : **Concert de Noël** par l'ensemble CRESCENDO

La vie de nos commerces :

Messes :

Dimanche 24 nov. à 10h30 à Plumaugat (Repas Hospitalité diocésaine)

Mardi 24 décembre à 19h00 à Plumaugat (Veillée de Noël)

2025 : Une nouvelle organisation pour la collecte des déchets

A compter du 6 janvier 2025, la collecte du bac vert et du bac jaune se fera en alternance 1 semaine sur 2 sur le même jour de la semaine.

Le jour de collecte sera modifié et, à compter de cette date,
**votre bac vert sera collecté le vendredi semaine paire
et votre bac jaune sera collecté le vendredi semaine impaire.**

Vous retrouverez le nouveau calendrier à compter de début décembre sur le site du SMICTOM.

Nous rappelons qu'il est demandé de déposer votre bac (vert ou jaune) la veille au soir du jour de passage, **COUVERCLE FERME**, avec la poignée côté rue.